

ANNEXE 3

CRITERES DE SELECTION ET MODALITES DE NOTATION

AAP CONJOINT ARS-CTM N° 21-01- C.A.J. NORD

Accueil de jour	Critères	Coefficient pondérateur (a)	Cotation de 0 à 5 (b)	Total (ab)
I/ Présentation du projet et pertinence de la réponse	Lisibilité, concision et cohérence du projet	2		
	Le public visé	3		
	Délai de mise en œuvre	2		
II/ Qualité de la prise en charge et de l'accompagnement des usagers	Pertinence de l'avant-projet d'établissement au regard du public cible.	3		
	Cohérence des effectifs, de leur qualification au regard du projet (<i>organisation, formation, management</i>).	3		
	L'implantation et les locaux	3		
	Les partenariats et coopérations	3		
	Les transports	2		
III/ Appréciation et efficience médico-économique	Viabilité du projet et pertinence du budget d'exploitation et d'investissement	3		
	Coûts de fonctionnement	2		
IV/ Expérience du candidat	Connaissance du territoire	1		
	Expérience dans la gestion d'activités médico-sociales (C.A.J., aide aux aidants, Hébergement temporaire, maintien à domicile, EHPAD...)	3		
TOTAL				/150
Soit une moyenne de				/20